

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 novembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Par sa résolution 1259 (1999) du 11 août 1999, le Conseil de sécurité a nommé Carla Del Ponte Procureur du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Par sa résolution 1504 (2003) du 4 septembre 2003, le Conseil a reconduit Mme Del Ponte dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et, par sa résolution 1775 (2007) du 14 septembre 2007, a prorogé son mandat jusqu'au 31 décembre 2007.

Comme j'en ai précédemment informé le Conseil, Mme Del Ponte m'a indiqué qu'elle ne souhaitait pas se représenter pour un nouveau mandat. Le Conseil de sécurité est donc appelé, conformément au paragraphe 4 de l'article 16 du statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à nommer un nouveau procureur.

En vertu du mandat qui m'a été confié au paragraphe 4 de l'article 16 du statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, je vous propose donc, et je propose, par votre intermédiaire, au Conseil de sécurité, la candidature de Serge Brammertz, que je demande au Conseil de nommer Procureur à compter du 1er janvier 2008.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-60793 (F) 211107 211107